

55



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 18 mars 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 18 mars 2010

13 h

Prière.

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Derby, de Derby Junction, de Miramichi, de Gray Rapids, de Millerton, de Bellefond, de Beaver Brook, de Sunny Corner, de Blissfield, de Napan et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 236.)

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de St. Margarets, de Miramichi, d'East Point, de Chatham, de Whitney, de Bay du Vin, de Napan, de Tracadie-Sheila et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 237.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Nigadoo, de Beresford, de Bathurst, de Petit-Rocher, de Dunlop et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 238.)

L'hon. M. Arseneault dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. : Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick : Rapport d'étape sur le plan d'action.*

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 19 mars 2010, la deuxième lecture des projets de loi 40, 43, 45, 49 et 51 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 49, M. Fitch, appuyé par M. Williams, propose ce qui suit :

attendu que l'annonce faite le 25 février 2010 par le gouvernement, relativement à la situation financière et juridique actuelle de Atcon Group et aux garanties de prêt accordées par la province du Nouveau-Brunswick, constitue un risque financier immense pour les contribuables de la province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative convoque sans délai une séance extraordinaire du Comité permanent des comptes publics afin d'examiner toute transaction entre la province du Nouveau-Brunswick et Atcon Group.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et demande que M. Fitch retire le terme « ment », employé à l'endroit de l'hon. V. Boudreau. Le député se rétracte.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. V. Boudreau, appuyé par l'hon. M. Byrne, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 49 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que Atcon Group est cité en justice ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, aux mots « convoque sans délai une séance extraordinaire du Comité permanent des comptes publics afin d'examiner », de ce qui suit :

« exhorte le Comité permanent des comptes publics, à sa prochaine séance et à la fin de l'instance, à demander que des fonctionnaires d'Entreprises Nouveau-Brunswick soient mis à sa disposition pour répondre aux questions concernant ».

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 49 amendée, dont voici le texte :

attendu que l'annonce faite le 25 février 2010 par le gouvernement, relativement à la situation financière et juridique actuelle de Atcon Group et aux garanties de prêt accordées par la province du Nouveau-Brunswick, constitue un risque financier immense pour les contribuables de la province ;

attendu que Atcon Group est cité en justice ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le Comité permanent des comptes publics, à sa prochaine séance et à la fin de l'instance, à demander que des fonctionnaires d'Entreprises Nouveau-Brunswick soient mis à sa disposition pour répondre aux questions concernant toute transaction entre la province du Nouveau-Brunswick et Atcon Group.

La motion 49 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 7, M. Fitch, appuyé par M. Alward, propose

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de la correspondance, quel que soit le support, depuis le 1^{er} janvier 2009 entre le Cabinet du premier ministre, le premier ministre Shawn Graham, le ministre de l'Énergie, M. Doug Tyler et le président et directeur général d'Énergie NB relativement aux affaires traitées avec la province de Québec et Hydro-Québec.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Lamrock, appuyé par l'hon. M. Keir, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le mot « Chambre », de ce qui suit : « , le 30 juin 2010 au plus tard, ».

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, la présidente suppléante interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.